



Congé parental et exercice profession assistante maternelle

Par **babygali**, le **03/08/2009** à **09:31**

Bonjour,

Actuellement en congé parental, j'ai appris que la seule activité professionnelle pouvant être exercée pendant ce dernier est celle d'assistante maternelle. Hors j'en ai parlé à mon responsable du personnel (je suis employée à l'assistance publique hopitaux de paris) qui m'a rétorqué que le congé parental était destiné à s'occuper de son enfant et qu'en aucun cas il était autorisé d'exercer quelque activité rémunérée que ce soit. Personne, pas même les interlocuteurs de la caf que j'ai eu au téléphone, n'est à même de me répondre clairement étant donné mon statut d'"assimilé fonctionnaire".

Suis je dans la légalité si j'exerce la profession d'assistante maternelle tout en étant en congé parental, étant donné que je suis à la base employée titulaire de la fonction publique hospitalière?

Auriez vous une réponse claire, textes à l'appui?

D'avance, merci beaucoup!

Bien cordialement,

Par **Cornil**, le **07/08/2009** à **19:55**

Déjà répondu en ce qui me concerne à cet question identique sur un autre forum, néanmoins ami me semble-t-il...

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les

forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)